

École de maturité spécialisée

Travail de certificat Directives

1. Bases légales
2. Objectifs
3. Domaine du travail de certificat
4. Choix du sujet
5. Forme du travail de certificat
6. Calendrier
7. Soutenance
8. Évaluation

1. Bases légales

1. **Les recommandations de la CDIP du 12 juin 2003 ;**
2. **Le plan d'études cadre de la CDIP du 9 septembre 2004** (paragraphe 2.3.2), lequel rappelle la place, le but – « permettre à l'élève de faire la preuve de sa capacité à résoudre un problème de façon autonome et en préciser les solutions » - et quelques critères importants pour l'évaluation du travail (capacité à traiter un objet déterminé, qualité de l'analyse, pertinence de la démarche, organisation et structure du travail) ;
3. **L'ordonnance sur les écoles cantonales sur les écoles moyennes (ODEM) du 7 mai 2008**, notamment l'article 100 stipulant que les élèves peuvent se présenter à l'examen s'ils ont « rendu un travail personnel auquel une note peut être attribuée » ;
4. **Le plan études de l'EMSp Moutier du 30 juin 2004.**

2. Objectifs

Encourager

- l'interdisciplinarité
- la confiance en soi
- l'autonomie
- la curiosité
- le goût et le plaisir
 - de la recherche
 - de l'analyse
 - du travail bien fait

Apprendre à

- conduire une recherche en bibliothèque, sur Internet ou autres
- planifier son travail
- structurer son travail
- mobiliser des acquis
 - langues (français, autres langues étrangères: allemand, anglais)
 - outils informatiques (traitement de texte, tableurs, etc.)
 - connaissances dans les diverses disciplines
- produire des documents originaux (photographies, illustrations, etc.)
- respecter
 - la propriété intellectuelle des sources utilisées (emploi adéquat des citations)
 - le contrat établi avec l'enseignant (objet du travail, étapes, plan, etc.)
- avoir un esprit critique à l'égard des sources utilisées
- faire preuve d'originalité, voire d'audace dans la manière de choisir et de traiter un objet
- établir des liens ou des réseaux (contact de professionnels, etc.)

3. Domaine du travail de certificat

Le travail de certificat s'inscrit dans le cadre d'un ou plusieurs domaines d'études, et si possible en rapport étroit avec les domaines spécifiques de la santé ou du travail social.

4. Choix du sujet

L'élève propose un sujet en accord avec l'enseignant chargé du suivi du travail. Le fait que la proposition émane de l'élève lui-même permet de montrer dans un premier temps ses pôles d'intérêt, sa curiosité, son autonomie et son originalité.

5. Forme et structure du travail de certificat

5. 1 Forme

- Le travail, en principe, est rédigé à l'aide d'un traitement de texte (outil acquis en cours de formation). D'autres formes (films, etc.) sont envisageables mais doivent être discutées au préalable avec l'enseignant responsable. Le travail est paginé selon les règles d'usage.
- L'ampleur du travail se monte à 20 pages dactylographiées (au minimum) sans compter la page de titre, la table des matières, les références bibliographiques, illustrations et graphiques.
- Mise en page : interligne (normal), caractères (12), police au choix, marges [2,5(gauche), 1,5(droite), 2,5(haut), 1,5(bas)]
- Le travail est relié au moyen d'anneaux plastiques sous réserve d'autres présentations.
- Une copie électronique, en plus du travail lui-même, est à fournir pour les archives de l'école.

5.2 Structure

Le travail comprend :

- Titre
- Table des matières
- Introduction
- Développement
- Conclusion
- Résumé
- Bibliographie

Les précisions, concernant chacun de ces aspects, sont apportées lors des présentations générales et au cours des entretiens avec l'enseignant responsable.

6. Calendrier

1. 1^{er} vendredi de février, présentation des directives et premiers entretiens avec les enseignants
2. Mi-février au plus tard, l'objet du travail est proposé
3. Fin mars (avant les vacances de Pâques), présentations générales du projet
4. Fin avril, plan provisoire
5. De mai à décembre, entretiens réguliers avec l'enseignant responsable du travail, lequel tient un journal sur l'état d'avancement du projet – l'élève a connaissance de ce qui est indiqué dans ce journal
6. 1^{er} lundi de la rentrée scolaire en janvier à 8h00 (après les vacances de Noël), remise du travail de certificat
7. Février-mars, soutenance.

L'évaluation du travail peut prendre en compte le non-respect de ce calendrier sur la base du journal tenu.

7. Soutenance

Le travail de certificat est présenté devant l'enseignant responsable selon le sujet choisi qui est en rapport étroit avec les orientations de l'EMSp. Un-e expert-e (appartenant au collège des maîtres) est « responsable du bon déroulement de l'examen ».

La soutenance dure 20 minutes.

8. Évaluation

« La note pour le travail personnel, selon l'art.109 de l'ODEM, prend en compte la démarche suivie, le texte rédigé et sa présentation. »

Afin de préciser les termes de la loi, le travail peut être refusé par l'enseignant

- s'il ne correspond pas au contrat établi, notamment selon le calendrier (point 7) ;
- ou si un plagiat est constaté – *veiller à l'utilisation des guillemets [« ... »] pour délimiter les passages cités et à la précision des sources (texte, image ou autre document) dans la bibliographie ou les notes de bas de page.*

Critères :

1. le travail doit être le reflet des objectifs énoncés ci-dessus (point 2) et de conseils pratiques prodigués au long de l'année scolaire par l'enseignant responsable du suivi ;
2. et d'autre part, devant être personnelle, la démarche (collecte des données, analyse, comparaison avec la littérature) a une valeur prépondérante.

Les 15 points, pour établir la note « allant de 1 à 6 » (« calculées au demi-point près »¹), sont répartis de la manière suivante :

Écrit : 10 points	Forme, structure (voir point 5) et langue (orthographe, vocabulaire, syntaxe) : 2 points	
	Contenu : 8 points	Apport théorique : 3 points
		Partie personnelle : 5 points
Soutenance : 5 points		

Moutier, juin 2010

¹ Art. 2 de l'ODEM